



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 19984

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le rôle joué en faveur de l'intégration des personnes d'origine étrangère par le Fonds d'attribution et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Les associations financées par ce fonds contribuent de manière significative, notamment par leurs actions éducatives, au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention de la violence et de la délinquance, en particulier dans les quartiers défavorisés. Or, bien que les crédits du FASILD aient été reconduits pour 2003 au même niveau qu'en 2002 (soit 170 millions d'euros) et qu'ils n'aient, à ce jour, fait l'objet d'aucune mesure de « gel », il a été annoncé que, pour l'exercice en cours, ils ne seraient engagés que pour moitié. Les associations qui oeuvrent localement pour l'intégration des populations immigrées craignent que ce taux de consommation de crédits, inférieur à celui de l'année dernière, conduise à une diminution très sensible de leurs subventions, qui leur créerait des difficultés sérieuses de fonctionnement. Il lui demande donc quelle décision le Gouvernement entend prendre concernant l'exécution des crédits du FASILD.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19984

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4370

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628